



## Attestation de dépôt titre de séjour parent d'enfant français

Par **J.butler**, le **24/11/2022** à **10:19**

Bonjour,

Suite à un dépôt de demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant français il m'a été remis une attestation de dépôt titre de séjour avec motif : " suite à un blocage informatique le récépissé de titre de séjour n'a pas pu être délivré" ce dit document sera remis ultérieurement. Le monsieur de la préfecture m'a précisé que mon dossier était complet il ne manquait rien du tout juste qu'il était en incapacité de délivrer un récépissé suite à une panne informatique... mais par contre il m'a demandé si c'était possible de pouvoir fournir une promesse d'embauche en précisant que c'était pour le bien de ma fille et de ma compagne française...

Je lui ai immédiatement répondu où est-ce que c'était mentionné parmi les pièces justificatives demandées par la préfecture avant d'avoir mon entretien ? il m'a répondu que c'était pas obligatoire car c'est juste lui qui me le demandait !!! Mais à voir sa façon de faire j'avais l'impression qu'il abusait un petit peu de son pouvoir d'agent préfectoral car en plus de cela j'ai appris quelque jours après que c'est lui qui était en charge de l'instruction de ma demande de titre de séjour. De suite je lui ai demandé comment puis je avoir une promesse d'embauche ou contrat de travail étant donné que je suis là pour me régulariser afin de pouvoir travailler légalement et subvenir à tous nos besoins familiaux, il m'a dit d'essayer de faire cela....Une semaine après, j'avais contacté plusieurs boîtes d'intérim quelques unes ont été catégoriques par un " non" tout court et d'autres ont pris la peine de voir si c'était possible que je travaille avec cette attestation préfectorale ; je rencontre l'agent en question et je lui fais part de ma quête de promesse d'embauche qui s'avère pour le moment un échec total car personne ne veut m'embaucher mis a part un particulier qui fait dans la mécanique auto domaine dans lequel je m'y connais pas du tout et le monsieur m'a précisé de faire attention car si jamais il me faisait une promesse d'embauche et que je bossais pas avec lui par la suite et si jamais il y avait un contrôle je me retrouverai dans de sérieux problèmes avec la

préfecture etc....du coup je lui ai fait de tout cela à l'agent en question et il me dit : effectivement il faut pas faire une promesse d'embauche dans un domaine qui est pas le votre...Puis il me demanda mon nom car on était dans la rue , chose que je fis aussitôt et il me dit on vous fera votre récépissé !!! J'aimerais savoir pourquoi il mexige tellement cette promesse d'embauche pourtant c'est mentionné nul part dans la loi et puis j'ai l'impression qu'il abuse du fait que je sois jeune (30) ma compagne (26)...Svp veuillez m'expliquer ce qu'il en est ...? Merci.